

**Département de la Haute-Garonne**  
**Arrondissement de Saint-Gaudens**  
**Mairie de Mazères-sur-Salat**



## **REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

~ ~ ~

**Projet de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

fr

## Feuillet d'ouverture

- **Objet de l'enquête :**  
Projet de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Mazères-sur-Salat
- **Arrêté d'ouverture de l'enquête :**  
Arrêté municipal n° URB 2026\_29 en date du 30 juin 2026
- **Désignation du Commissaire –enquêteur :**  
Par décision du Tribunal Administratif de Toulouse n° E26000058/31 en date du 21 mai 2026, Monsieur Jacques NOYEZ, chef d'entreprise (activité d'assistance à maîtrise d'ouvrage), a été nommé commissaire enquêteur, et Monsieur Christian LOPEZ, directeur de projets d'IDE en retraite, commissaire enquêteur suppléant.
- **Durée de l'enquête :**  
Date ouverture : lundi 24 août 2026 à 16 h 30  
Date de clôture : mercredi 23 septembre à 12 h 00  
Siège de l'enquête : Mairie de Mazères-sur-Salat, 3 place de la Mairie 31260 Mazères-sur-Salat
- **Réception du public par le commissaire-enquêteur :**
  - lundi 24 août 2026 de 16 h 30 à 18 h 30,
  - mercredi 16 septembre 2026 de 16 h 30 à 18 h 30, *(avec possibilité de participation du public en visio-conférence de 20 mn sur Rdv à prendre au préalable par mail)*
  - vendredi 18 septembre 2026 de 16 h 30 à 18 h 30, *(avec possibilité de participation du public en visio-conférence de 20 mn sur Rdv à prendre au préalable par mail)*
  - mercredi 23 septembre 2026 : 10 h 00 à 12 h 00 (clôture)

Le présent registre d'enquête est composé de.....feuillets, non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur. Il est tenu à la disposition du public pour y consigner ses observations, propositions, ces dernières pouvant être adressées par courrier postal à la Mairie de Mazères-sur-Salat au siège de l'enquête à l'attention du Commissaire Enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquetepubliqueplumazeres@gmail.com](mailto:enquetepubliqueplumazeres@gmail.com)

|                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont rendues publiques et sont disponibles dès leur réception eu siège de l'enquête. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le 24 Août 2026,

M<sup>me</sup> Duclos Christine

Concernant ma parcelle cadastrée AE 133, je vous remercie de noter les points suivants :

- Je conteste la valeur paysagère et écologique de cette parcelle qui est mitoyenne de la zone Nb (parcelle AE 168).

- De plus, cette parcelle est servitude par une ligne électrique.

- Je détiens un CUB positif de cette parcelle, je suis par ailleurs en contact avec un client intéressé. Je vous remercie de prendre en considération ces points pour étendre la zone Nb afin d'inclure ma parcelle.

M<sup>me</sup> Duclos Christine



# OBSERVATIONS DU PUBLIC

Mme Anne Castex

Mazères sur Salat le 31/08/2026

363, le latéral

31260 Mazères sur Salat

Monsieur,

A la suite du rendez-vous avec Mr Noyez " commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique ", il m'a été confirmé que le terrain dont je suis propriétaire réf : bout du code n°292/293 section A est classé : terrain agricole (espace boisé classé).

Depuis toujours constructible, il a donc fait l'objet d'un déclassement : considéré comme étant totalement enclavé et bordé d'une haie naturelle classée.

Or ledit terrain est desservi par deux accès :



Chemin rural desservant les 2 maisons et le terrain

## OBSERVATIONS DU PUBLIC



Accès supplémentaire de 2 mètres de large à l'opposé du chemin rural

La haie considérée sur le côté ouest est en fait une haie de ronces de taille moyenne discontinue avec accès au terrain



## OBSERVATIONS DU PUBLIC

Je tiens à préciser que sur la mitoyenneté des parcelles 288 / 466, les arbres constituant la haie naturelle sont implantés chez le propriétaire de ces parcelles, l'ensemble étant clôturé par autrui.



## OBSERVATIONS DU PUBLIC

De plus ledit terrain "espace boisé naturel" est mitoyen d'habitations .



Photos montrant la mitoyenneté des parcelles A531/A534/529

Il est à noter que cette parcelle est à proximité du centre du village et de ses commodités.

Devenant terrain agricole "espace naturel boisé", ce déclassement dont il fait l'objet a un impact personnel et patrimonial.

Personnel : car il s'agit d'un unique terrain cédé par mon père en 2004

Patrimonial : à la suite du déclassement celui-ci perd toute sa valeur .

En revanche, je peux envisager de céder le terrain pour une opération de construction neuve ou un projet personnel.

Pourquoi ne pas accepter qu'une partie du terrain soit au moins constructible ?

Pour conclure, je souhaite que ma requête puisse déboucher sur une issue favorable en respectant l'intérêt de chacun et le principe d'équité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées .

Mme Anne CASTEX

# OBSERVATIONS DU PUBLIC

## Observations sur le projet de PLU – Registre de l'enquête publique Chute d'un arbre proposé au classement et demande de correction sur l'élément A8

1 message

Jussi Koskinen <k21616@gmail.com>  
À : enquetepubliqueplumazeres@gmail.com

19 septembre 2026 à 19:16

### Objet : Observations sur le projet de PLU – Registre de l'enquête publique Chute d'un arbre A10 proposé au classement et demande de correction sur l'élément A8

Madame, Monsieur,

En tant que propriétaire du terrain situé au [votre adresse], je souhaite formuler plusieurs observations écrites concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement soumis à l'enquête publique.

Ma première observation concerne un arbre de ma propriété qui a été identifié dans les documents graphiques ou annexes du projet comme A10« arbre remarquable à protéger ». Je tiens à vous informer que cet arbre est malheureusement tombé lors de la tempête du 28 août 2026. Ce cas de force majeure rendant sa protection future sans objet, je demande formellement à ce que cet arbre soit retiré des éléments à protéger avant l'adoption définitive du PLU. Vous trouverez ci-joint une photographie constatant sa chute.

Ma seconde observation porte sur l'élément répertorié sous la référence « A8 » dans le projet de PLU. Si mes analyses du plan de zonage sont exactes, cet emplacement semble correspondre à un platane situé sur ma parcelle. Je sollicite vos services pour me confirmer cette correspondance.

De plus, je tiens à vous alerter sur le fait que ce platane est actuellement dans un très mauvais état sanitaire, présentant des signes de dépérissement avancés qui menacent sa solidité à court ou moyen terme. Par conséquent, je m'oppose à son inscription en tant qu'arbre remarquable protégé dans le futur PLU. Classer cet arbre en l'état imposerait des restrictions de coupe qui mettraient en danger la sécurité des biens et des personnes en cas de nouvelles intempéries.

Je vous remercie de bien vouloir verser cette note au registre de l'enquête publique et d'ajuster les documents du futur PLU en conséquence.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Votre Signature]

#### Pièces jointes :

- Photographies constatant la chute de l'ancien arbre (tempête du 28 août 2026).
- Extrait du plan de zonage du projet de PLU ciblant la référence A8 et le platane concerné.

Cordialement, Jussi KOSKINEN  
Château Lacroix

# OBSERVATIONS DU PUBLIC

09/2026 15:13

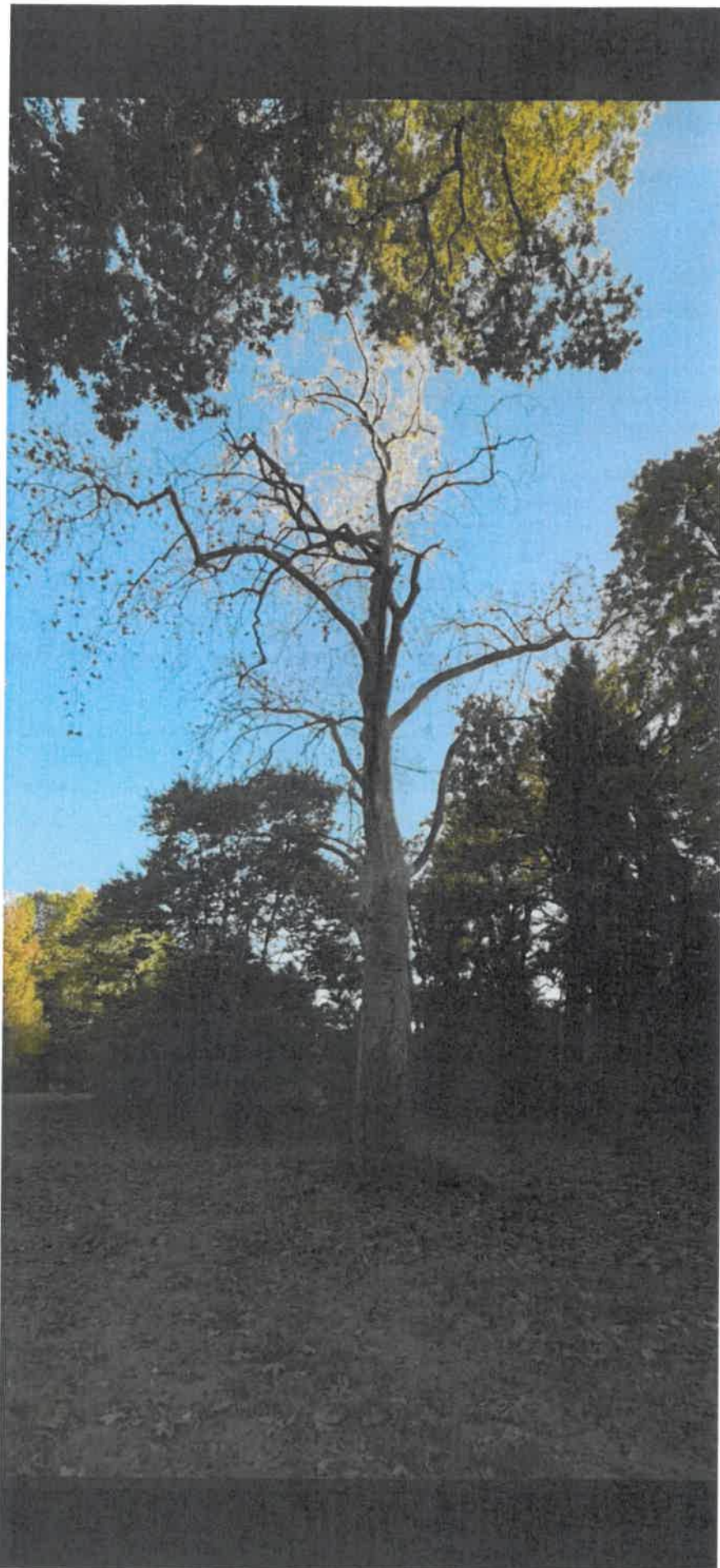
Gmail - Observations sur le projet de PLU – Registre de l'enquête publique Chute d'un arbre proposé au classement et deman.



# OBSERVATIONS DU PUBLIC

21/09/2026 15:13

Gmail - Observations sur le projet de PLU – Registre de l'enquête publique Chut



*[Handwritten signature]*